



Assemblée des Français de l'Étranger
33^{ème} session
05-09 octobre 2020

Paris, le 08 octobre 2020

L'ASSEMBLEE DES FRANCAIS DE L'ETRANGER

Résolution : LOI/R.4/08.1

Objet : Conditions et équipement des agents en temps de pandémie

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Vu La pandémie de Covid-19, dont la durée et l'ampleur appellent à repenser les modalités de travail,

Vu les recommandations du gouvernement français relatives au télétravail,

Vu la nécessité de donner aux agents les moyens d'accomplir leur mission, dans les conditions les plus aisées, ce qui implique un équipement idoine,

Vu les modalités de travail mises en place par certains postes, dans lesquels des équipes ont été constituées et travaillent par roulement.

Demande

Un renouvellement des équipements informatiques permettant aux agents, tant de l'administration centrale que dans les postes, de maintenir un service à distance,

Un audit sur l'organisation et les conditions de travail des agents titulaires et de droit local dans les postes diplomatiques et consulaires.

Résultats	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		